



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL** **DU 16 MARS 2015**

**Présent-e-s:** MM F. LE COMTE (Maire)  
S. BROQUARD (adjoint)

Mmes A. LEDERMANN, , E. SPINEDI, M. THORENS  
MM G. DE BUREN, L. CHABBEY, P. COPPO, B. LOUP, D. QUEILLE, P. SCHALLER  
(Conseillers/ères)  
Mme C. RADICE (secrétaire communale)

**Excusé-e-s:** Mme J. LENGGENHAGER, M. J-F. ACKERMANN

---

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h05 avec l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du procès-verbal du 16 février 2015
2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire pour la rénovation de l'Auberge communale
3. Délibération concernant l'acceptation d'un échange de terrains entre la commune de Presinge, no 2123 (ch. du Botteret), et l'Etat de Genève, parcelle no 574
4. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit pour l'acquisition de la parcelle no 573 de 3'769 m<sup>2</sup>, propriété de M. C. Goumaz sur la commune de Puplinge
5. Informations de la Mairie
6. Rapports des commissions
7. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire** excuse l'absence M. J-F. Ackermann pour des raisons de santé et Mme J. Lenggenhager pour des raisons privées. D'autre part, il adresse ses condoléances à Mme M. Thorens et à M. J-F. Ackermann qui viennent chacun de perdre un parent récemment.

### **1. Approbation du procès-verbal du 16 février 2015**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance, sous réserve de la modification suivante demandée par **M. G. de Buren** :

P.3, point 5, §1 :

« ~~M. le Maire~~ **M. G. de Buren** rappelle qu'il doit y avoir au moins un représentant de la commune dans ce comité et **M. le Maire approuve en relevant** qu'il faut assurer le relai avec les **élus** suivants. »

## **2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire pour la rénovation de l'Auberge communale**

**M. le Maire** indique que l'Exécutif a attribué le mandat d'étude pour la rénovation de l'Auberge communale au bureau d'architectes Mitti et Mittey, dans une procédure de gré à gré. Il s'avère que, même dans une telle procédure, le règlement des AIMP demande que trois devis comparatifs soient demandés, ce que l'Exécutif a omis de faire.

Le 26 mai 2014, le Conseil municipal a approuvé un crédit d'étude pour ce projet. Or, ce montant ne comprend que les prestations de l'architecte et donc, un crédit d'étude complémentaire est nécessaire pour couvrir les frais des ingénieurs spécialisés auxquels il faut faire appel pour compléter le dossier de demande d'autorisation de construire. Ainsi, le montant proposé au vote des Conseillers est basé sur des devis complets et augmenté d'une marge pour les imprévus.

**M. le Maire** confirme à **M. P. Schaller** qui l'interroge que la somme totale permet de couvrir toutes les charges jusqu'au dépôt de cette demande d'autorisation. **M. le Maire** attire l'attention sur le fait que, pour autant, il n'est pas certain de l'obtenir d'office, la CMNS ayant déjà fait savoir qu'elle s'opposait à une surélévation du bâtiment en question. Cependant, comme M. le Maire l'a expliqué précédemment, l'Exécutif est d'avis que le projet envisagé est tout à fait défendable, car le seul capable de pouvoir exploiter profitablement cet immeuble. Le Conseil municipal a d'ailleurs vu les maquettes exécutées lors de la première tentative de transformation et a pu constater que le changement d'aspect est vraiment minime, mais qu'il permet une meilleure volumétrie.

**Mme A. Ledermann** demande ce qu'il se passera si cette délibération n'est pas acceptée et **M. le Maire** explique que le dossier peut suivre son cours sans études, mais avec des supputations et des surprises en fin de compte. Le premier crédit d'étude n'est pas remis en cause. La typologie (3 ou 5 appartements) pourra être discutée ultérieurement.

**M. S. Broquard** tient à faire remarquer qu'une nouvelle loi demande aux propriétaires de procéder aux changements de fenêtres qui sont en simple vitrage pour répondre aux normes d'économies d'énergie. La demande pour la rénovation de l'Auberge pourra probablement permettre d'obtenir un délai pour ces travaux.

Toutes les questions ayant été posées, **M. le Maire** procède au vote et le Conseil municipal

### *DECIDE*

*par 9 oui, soit à l'unanimité,*

- 1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'étude complémentaire de 100'000 F, pour la rénovation du bâtiment de l'Auberge communale, au 9 rte de la Louvière, parcelle 1805, permettant de faire appel à divers ingénieurs spécialisés.*
- 2. De financer ce crédit d'étude complémentaire par les fonds propres de la commune.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.*
- 4. En cas de réalisation, ces frais d'études complémentaires seront intégrés au crédit principal, à voter, en vue de son amortissement. En cas d'abandon du projet, ces frais seront amortis au moyen de 3 annuités, dès l'année qui suit son renoncement.*

### **3. Délibération concernant l'acceptation d'un échange de terrains entre la commune de Presinge, no 2123 (ch. du Botteret), et l'Etat de Genève, parcelle no 574**

**M. le Maire** rappelle que ce projet de délibération et celui du point 4 sont liés et qu'ils ont été explicités en février. Il souligne encore qu'il s'agit d'approuver des promesses de vente et d'échange, qui ne pourront avoir lieu qu'en cas de déclassement des zones.

**M. le Maire** soumet la proposition au vote et le Conseil municipal

#### *D E C I D E*

*par 9 oui, soit à l'unanimité,*

- 1. D'accepter l'échange de terrains entre la commune de Presinge, parcelle NO 2123 de 15'527 m<sup>2</sup> et l'Etat de Genève, parcelle NO 574 de 8'739 m<sup>2</sup> toutes deux situées au chemin du Botterêt.*
- 2. D'établir au préalable une promesse d'échange.*
- 3. D'accepter de faire cet échange à titre gratuit sans soulte, étant entendu que les frais et charges encourus seront facturés intégralement à la commune de Presinge.*
- 4. De régler, à la satisfaction des personnes concernées, les éventuels inconvénients que cet échange pourrait engendrer (exploitation des parcelles, compensation...).*
- 5. De charger, Monsieur le Maire et un de ces Adjoints de signer tous les actes nécessaires à cette opération.*

### **4. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit pour l'acquisition de la parcelle no 573 de 3'769 m<sup>2</sup>, propriété de M. C. Goumaz sur la commune de Puplinge**

**M. P. Schaller** estime que le montant demandé par M. C. Goumaz est trop élevé, pas au prix du marché, d'autant plus qu'il récupère de l'assurance le montant du sinistre du bâtiment se trouvant sur la parcelle.

**M. le Maire** s'étonne de la remise en cause du résultat de ses négociations par M. P. Schaller. En effet, pendant tout le processus de discussion avec le vendeur, M. le Maire l'a prié de se joindre aux rendez-vous, ce qu'il n'a jamais fait. Aujourd'hui, après 8 mois de contacts, il est arrivé à un compromis qu'il faut saisir, car il n'est pas certain que M. C. Goumaz ne change pas d'avis si la commune revient sur ce qui a été convenu.

**M. D. Queille** estime que l'intérêt de la commune prime dans cette affaire. Malgré le surcoût du prix d'achat, selon les chiffres présentés en février, la commune de Presinge reste gagnante.

A la question de **Mme A. Ledermann** de savoir quel est le degré d'urgence pour prendre cette décision, **M. le Maire** répond qu'il est maximum, car l'OAT est en cours, conjointement avec Puplinge, et qu'une enquête publique du projet doit être déposée dans les deux mois.

**M. le Maire** attire l'attention sur le fait que tous les éléments sont réunis pour pouvoir avancer et que la délibération proposée donne la possibilité à l'Exécutif d'engager un notaire pour préparer les promesses de vente. **M. S. Broquard** abonde dans ce sens et souligne le travail de longue haleine effectué par M. Le Comte.

**M. D. Queille** fait remarquer que la commune de Presinge n'est pas seule dans ce dossier et que le Conseil municipal a voté une résolution conjointe avec Puplinge pour la création de la zone sportive intercommunale. De plus, la délibération acceptée à l'unanimité au point 3 de l'ordre du jour n'a aucun sens sans cette deuxième.

**M. P. Schaller** demande s'il est possible de remettre ce vote à une autre séance.

**M. le Maire** s'élève contre cette proposition pour les motifs qu'il a donnés précédemment et **M. L. Chabbey** exprime son incompréhension face à la requête présente de M. P. Schaller qui a reçu

toutes les informations à temps, à moins qu'il n'ait de nouveaux renseignements en sa possession qui la justifie.

Dans les circonstances de la discussion, **M. le Maire** renonce à présider cette séance et délègue ce rôle à M. S. Broquard.

**M. S. Broquard** accepte et décide de passer au vote de la délibération après en avoir fait la lecture.

Ainsi, le Conseil municipal, sans M. P. Schaller qui ne participe pas au vote,

## D E C I D E

*Par 6 voix pour et 2 abstentions,*

1. *D'autoriser le Maire à acquérir la parcelle NO 573, d'une superficie de 3'769 m<sup>2</sup>, propriété de M. C. Goumaz, sur la commune de Puplinge, pour le prix de 1'100'000.- F, auquel s'ajoutent les frais ainsi que les honoraires du notaire et du géomètre (non connu à ce jour).*
2. *D'ouvrir à cet effet au Maire un crédit de 1'150'000- F.*
3. *De comptabiliser le crédit énoncé au point 1 à l'actif du bilan de la commune de Presinge, dans le patrimoine financier.*
4. *Cette acquisition se fera au moyen des fonds disponibles de la commune.*
5. *De charger Monsieur le Maire et un de ses Adjoints de signer tous les actes relatifs à cette opération.*

### **5. Informations de la Mairie**

a) 38<sup>ème</sup> course pédestre des Conseillers municipaux

**M. S. Broquard** prend note qu'aucun conseiller ne souhaite participer à cette traditionnelle course qui a lieu le 25 avril 2015.

b) Ecole primaire

A l'initiative de Mmes Thiriet et Spinedi, membres du COET, il a été proposé à Mme Chiuppi, enseignante de la classe 7P/8P, d'organiser la course d'école de cette année à Lucerne pendant 2 jours. Le montant pour couvrir le transport, le logement, les repas et les visites est de Fr. 179.- par personne. La somme mise au budget de la commune pour ce poste est dépassée, mais **M. S. Broquard** signale que l'Exécutif a décidé que la commune couvrira les frais non pris en charge par les parents.

c) Travaux forestiers

**M. S. Broquard** annonce que des travaux d'entretien des arbres bordant les routes cantonales pour leur sécurisation seront entrepris par le service de la maintenance des routes cantonales du 9 mars au 10 avril 2015.

### **6. Rapport des commissions**

#### Manifestations et Loisirs

**M. P. Coppo** donne quelques informations sur la Fête de la Frontière qui aura lieu les 20 et 21 juin prochains, suite à la réunion des représentants des communes et des associations le 13 mars 2015 :

- La fête a été renommée « Frontière en fête » ;
- Des camps « gaulois » seront installés de part et d'autre de la frontière ;
- Le samedi sera consacré à la Fête de la musique organisée et financée par la commune de St-Cergues.

- La participation de la commune de Presinge sera plus large qu'initialement prévue pour les repas.
- Sur le plan de la communication, de la publicité pour la manifestation sera faite sur le site de la commune et par le biais d'une communication sur le « Presinge Infos », sur Facebook et Twitter. Un autocollant va également être créé. **M. P. Coppo** demande à la commission de l'information de se charger de faire passer un article sur le journal régional « Les Nouvelles ». Finalement, un tous-ménages spécial sera distribué avant la Fête.
- Environ 400 personnes sont attendues pour la journée du dimanche.

**M. P. Coppo** relève la bonne volonté générale de tous les intervenants et rappelle que ce sont le Poney Club de Presinge et l'association Aquacool qui seront actives pour le compte de Presinge.

D'autre part, **M. P. Coppo** fait remarquer que des copeaux de bois ont été étendus sur la place de jeux devant la salle communale pour la première phase de sa rénovation et que la commission va discuter prochainement de la mise en route de la deuxième phase.

### Sécurité

**Mme A. Ledermann** déplore de ne pas avoir été invitée à l'Assemblée générale de la compagnie des sapeurs-pompiers de Presinge, malgré sa demande. Elle regrette également de lire dans le rapport annuel des remarques sur la sécurité du véhicule, sans avoir été contactée auparavant. Elle souhaite fixer un rendez-vous avec l'Exécutif et le capitaine de la compagnie pour en discuter et tient à ce que le Conseil municipal soit informé de cette situation.

### Social

**M. D. Queille** rapporte de son récent voyage à Ponta do Sol qu'il a rendu visite à l'école maternelle que la commune de Presinge a soutenu financièrement pendant deux ans. L'institutrice principale, avec d'autres enseignantes, a finalement obtenu un soutien de la municipalité locale et peut continuer à s'occuper d'une douzaine d'enfants. En discutant avec le responsable de l'association qui l'a mis en contact avec cette institution, **M. D. Queille** relève qu'il serait positif pour elle de continuer à recevoir une aide financière, mais seulement pour des besoins ponctuels. Il demandera par conséquent à la commission sociale si elle peut accorder une somme de secours dans ce but.

### Petite Enfance

**M. B. Loup** mentionne la réunion du Conseil du GIPE le 23 mars prochain lors de laquelle les comptes annuels seront présentés et votés. D'ores et déjà, il est connu que ceux-ci sont bénéficiaires et que la commune de Presinge peut escompter un retour de l'ordre de Fr. 22'000.-. Pour la rentrée 2015, sur les 6 places attribuées à Presinge, il est prévu une occupation de 5.9.

## **7. Propositions individuelles et questions**

**M. P. Coppo** a été interpellé par un habitant pour connaître l'avancement des travaux pour la piste cyclable à l'Avenir. **M. S. Broquard** répond que rien n'est mentionné à ce sujet dans les budgets sur la mobilité reçus du canton, mais que l'Exécutif doit rencontrer en avril M. Barthassat, Conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, et qu'il abordera alors la question.

**Mme E. Spinedi** s'enquière de la réfection du préau de l'école. **M. S. Broquard** explique que pour équilibrer le budget 2015 il a fallu supprimer des postes de charges et celui de la réfection de l'enrobé du préau en faisait partie. L'Exécutif va faire son possible pour intégrer de nouveaux jeux à cet endroit, mais ne peut garantir que cela se fera cette année.

**Mme A. Ledermann** demande ce qu'il en est de la crèche de Puplinge. **M. S. Broquard** confirme que la commune de Presinge s'est annoncée intéressée par quatre places, mais les montants des participations sont encore à vérifier.

**Mme E. Spinedi** signale des débordements dans le container papier de la nouvelle déchetterie. **M. S. Broquard** répond que la mairie est au courant et que des réglages sont encore à opérer sur ce

site en fonction de l'utilisation. Un des containers à ordures ménages pourra être converti en un deuxième récipient pour le papier, ceux des capsules de café et des piles doivent aussi être adaptés. Ces informations ont été transmises à M. J-F. Ackermann.

**Mme A. Ledermann** veut savoir si la mairie a été avertie d'un projet de construction de 8 villas contiguës à Cara. **M. S. Broquard** répond affirmativement et indique que l'Exécutif a déjà renvoyé un préavis négatif au département.

**Mme M. Thorens** s'interroge sur ce qui est fait pour l'accueil des nouveaux habitants. Il lui est répondu qu'un courrier de bienvenue leur est envoyé avec des informations pratiques sur la commune. **M. B. Loup** rappelle que c'est un sujet récurrent et qu'il serait bien de mettre en place quelque chose de plus formel, justifié par l'arrivée de nombreux nouveaux citoyens avec les constructions récentes et en voie d'achèvement. **M. S. Broquard** prend note de cette requête.

D'autre part, **Mme M. Thorens** constate que les places de parking dévolues aux immeubles 2-10 Cordonnières sont de plus en plus occupées par des non-résidents. **M. S. Broquard** confirme que ce phénomène a été constaté et qu'une tolérance provisoire est appliquée en raison des travaux actuels qui suppriment des places publiques. Dès la fin de ce chantier, une mise au point sera effectuée.

**M. S. Broquard** rapporte que la sortie de ski pour les jeunes organisée conjointement avec Jussy s'est très bien déroulée. Il y avait 9 Presingeois et **M. S. Broquard** remercie la commune en son nom propre pour cette activité.

**Mme A. Ledermann** mentionne également la réussite de l'inauguration officielle du point de récupération lors de laquelle une cinquantaine de personnes étaient présentes dans une atmosphère agréable. A cette occasion, une distribution de Sakatri s'est déroulée. **Mme A. Ledermann** montre des photos de la reproduction de la déchetterie en chocolat exécutée par M. Thiriet pour cette occasion.

Pour répondre à la question de **M. B. Loup**, **M. S. Broquard** précise qu'un nouveau document de la gestion des déchets est en cours de réalisation, avec la mention du nouveau point de récupération et des extraits du nouveau règlement en cette matière.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire :